

Séance du Conseil Général du 10 juillet 2014

Vœu d'urgence de Jean PICART

Séisme institutionnel – Aux citoyens de décider - Exigeons un grand débat public et un référendum national

Nous connaissons les projets de loi de réforme territoriale.

L'un réduit de 22 à 14 le nombre de régions avec un élargissement de leurs compétences au détriment des départements. L'autre augmente la taille des intercommunalités au détriment des communes.

Le gouvernement entend accélérer le séisme territorial conformément aux directives libérales de Bruxelles. Elles ont été adressées au gouvernement le 2 juin dans les termes suivants, je cite : « il faut prendre les mesures préliminaires d'ici à décembre 2014 en vue de faciliter les fusions entre les collectivités locales tout en réduisant comme prévu les recettes octroyées par l'Etat ». C'est très clair, d'où la précipitation du Président de la République et du premier ministre.

Personne n'est opposé à des aménagements dans l'organisation territoriale, mais la suppression des départements qui ont bien assumé leurs missions de proximité depuis la décentralisation de 1982, est en fait une recentralisation vers un futur niveau régional gigantesque qui éloignera les centres de décisions du citoyen.

De même, des intercommunalités à plus de 20 000 habitants en milieu rural comme la Meuse sont une aberration.

La loi devrait au minimum tenir compte de la densité de peuplement des territoires.

Le caractère expéditif de cette réforme cache mal la volonté de masquer les conséquences catastrophiques qu'elle aura pour la population.

Le calendrier imposé ne permet pas d'organiser un débat objectif susceptible d'éclairer nos concitoyens sur les conséquences des bouleversements envisagés.

Le mille-feuille territorial n'est qu'un alibi pour confisquer les pouvoirs locaux et éloigner les centres de décisions de nos concitoyens alors que ces derniers, principales victimes de la crise sollicitent une proximité toujours plus importante avec leurs Elus.

Quant aux économies annoncées, nombreux sont les économistes qui parlent plutôt de « bouts de chandelle » ou « d'effets d'annonce ». Aucune simulation crédible n'a été effectuée en amont.

On nous dit qu'il faut faire des économies, certes nous en faisons.

L'agence américaine de notation Moody's dit elle-même que les mesures annoncées ne vont pas générer d'économies dans les années qui viennent car elles ne font que distribuer les coûts vers d'autres organes de l'Etat...

La suppression des conseillers généraux sur toute la France économiserait au mieux 100 millions d'euros. Mais, c'est une baisse de 11 milliards de dotation qui est annoncée soit 28,5 milliards de perte cumulée entre 2014 et 2017 pour les collectivités !

Le fameux argument du « mille-feuille », c'est le cache misère de la véritable stratégie : la réforme utilisée comme une machine à austérité, avec le passage au crible de toute l'action publique pour qu'elle mette ses moyens au service du capitalisme mondialisé, avec une mise en concurrence renforcée des territoires.

Cette logique ne peut qu'aggraver la situation économique et sociale. N'oublions surtout pas que les collectivités locales assurent plus de 70 % de l'emploi public.

Elle restreint l'investissement et donc l'emploi pour de nombreuses entreprises.

Elle vise à limiter ou liquider des services publics locaux utiles à la population et au développement durable.

C'est la suppression de nombreux emplois utiles socialement.

Ce projet est une intrusion, brutale et agressive, dans la gestion de proximité à la française, la qualité de vie et la solidarité de nos habitants.

Cela préjuge la disparition rapide de dizaines de milliers d'emplois, publics et privés.

Faut-il rappeler que les collectivités, gérées financièrement de manière équilibrée, souffrent en premier lieu de leur étouffement financier ? Une grande réforme fiscale est indispensable !

Il ne doit pas y avoir de changement dans nos institutions démocratiques sans démocratie.

D'ores et déjà, plus de cinquante conseils généraux ont voté des vœux critiques contre cette réforme tandis que le Président de l'ADF (Assemblée des Départements de France) dit « oui à une réforme, non à cette réforme ».

Le débat public conclu par un référendum est indispensable. Nous devons l'exiger. C'est pourquoi, j'émets le vœu suivant :

Le Conseil Général de la Meuse :

⇒ RAPPELLE qu'une telle réorganisation ne peut se décider sans assurer l'information et la consultation des populations.

⇒ RAPPELLE que les Départements, en particulier en zone rurale, représentent un échelon de proximité indispensable.

⇒ INSISTE sur l'utilité et la pertinence de l'action du Département en matière de solidarité, d'insertion, de lutte contre les inégalités territoriales.

⇒ AFFIRME que la suppression d'un échelon et la redistribution des compétences des Départements entre les autres niveaux de collectivités locales ne permettront pas de diminuer la dépense publique ni de garantir aux citoyens le même niveau de service public de proximité notamment dans les territoires ruraux.

⇒ EXIGE un référendum national sur cette question.

Pour terminer, je suis prêt à discuter d'amendements à cette proposition.

Je souhaite sincèrement l'unanimité du Conseil Général dans l'intérêt de nos populations.

Jean PICART